Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_50D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°50

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/10/26
Date d'affichage : 30/10/26

Objet de la délibération
Consultation bureau d'études pour les travaux de réhabilitation de l'école
-

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le douze novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'un audit énergétique a été confié au SDE22 en 2024, qui consistait à réaliser un état des lieux de l'école publique (sur le bâti et les systèmes) dans le but d'identifier les gisements d'économies d'énergies possibles et de proposer des solutions d'amélioration efficaces et rentables à courts, moyens et longs termes (investissements, gains énergétiques, confort, etc.).

Les divers scénarios proposés prévoient des travaux d'isolation du bâti, de remplacement des menuiseries et d'installation de système de chauffage et de traitement de l'air plus performants.

Suite à la canicule de juin 2026, une réflexion est engagée concernant la réalisation de travaux de rénovation énergétique de l'école.

La municipalité a décidé de s'appuyer sur cet audit et de solliciter l'ADAC 22 (agence départementale d'appui aux collectivités) au titre de l'accompagnement sur le plan technique, juridique et financier. La mission proposée est la suivante :

Pour le pôle « bâtiment » : réhabilitation de la maternelle du groupe scolaire
- Etude de faisabilité pour un montant de 2 000 € HT
- Concertation de l'équipe pédagogique (en option) pour un montant de 500 € HT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_50D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition de l'ADAC 22 pour un total de 2 500 € HT
- Autorise la Maire à signer le devis correspondant
- Autorise la Maire à lancer les études et à signer toutes pièces y afférentes.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor -

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS